

DECLARATION UE DE CONFORMITE

La société PRIEUR SPORTS déclare que l'Équipement de Protection Individuelle de catégorie 2 suivant :

Gant d'escrime pour la pratique du fleuret et de l'épée

Gant d'escrime 350N destiné à la protection des mains de l'escrimeur pour la pratique à l'entraînement ou la compétition de niveau 1. 60 % polyamide 40 % polyuréthane.

Tailles : de 5 à 10,5

Référence : **1035 et sa variante pour droitier (1035D) et gaucher (1035G)
1040 (déclinaison revêtement antiglis) pour droitier et gaucher**



Est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

- Règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

Ainsi qu'à la norme harmonisée suivante :

- NF EN 13567 + A1 (08/2007)

L'organisme notifié, ALIENOR CERTIFICATION n°2754, ZA du Sanital 21 rue Albert Einstein 86100 CHATELLERAULT, a effectué l'examen UE de type et établi l'attestation d'examen UE de type **N° 2754/0608/162/06/18/0141** valable jusqu'au **03/06/2028**.

Fait à Genlis le 26/06/2026

Le Directeur Général
Ludovic LESNE

